



CTA DU 16 OCTOBRE 2017

**Déclaration liminaire de la
FSU Nord-Pas de Calais**

La FSU tient tout d'abord à reconnaître l'action du gouvernement Macron qui a réussi en quelques mois à fédérer l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique, ce qui était inédit depuis 10 ans.

La mobilisation réussie du mardi 10 octobre et la crise de recrutement – elle aussi inédite – sont plus que des indicateurs sur la situation de l'Éducation nationale, ce sont de véritables signaux d'alarme.

Est-il normal que nous ne trouvions plus assez d'étudiants pour passer les concours de recrutement ? Est-il normal que nous ne trouvions plus de contractuels pour assurer des suppléances en cours d'année ou même pour occuper des postes vacants à l'année ?

En réalité, les seules questions qui se posent dorénavant, ce sont celles de l'existence d'une volonté politique concernant le maintien même du service public, de la nature comme de la qualité des missions à accomplir au profit des usagers, et du bien-être des personnels. Pour la FSU, il est impératif que l'institution s'interroge sur ce qui provoque le désintérêt pour nos missions de services publics et qu'elle prenne les mesures pour stopper cette fuite.

Il y a bien évidemment la question des salaires et des évolutions de carrière ; le dégel du point d'indice, tout comme les premières mesures du PPCR, allaient dans le bon sens. C'est pour cela que les annonces sur le retour du gel indiciaire, sur la mise en place d'une journée de carence et l'incertitude qui pèse sur le PPCR ont été ressentis comme un véritable camouflet par les fonctionnaires.

Mais revaloriser financièrement les fonctionnaires d'État ne suffira pas : nous recevons de plus en plus d'appels à l'aide de la part de personnels qui n'y arrivent plus, qui ne parviennent pas à suivre les évolutions de métiers qui changent eux-mêmes très vite et qui sont soumis par ailleurs à des évolutions sociétales sur lesquelles l'École n'a que peu de prise.

La possibilité de seconde carrière se résume malheureusement trop souvent à la médicalisation et encore quand celle-ci est possible. Mais est-elle seulement toujours souhaitable ? Les enseignants qui souhaitent changer de métier ou qui en sont contraints subissent par exemple l'impossibilité quasi systématique de bénéficier d'un reclassement ou d'un détachement au sein d'un autre ministère alors que l'inverse est devenu une démarche si ce n'est habituelle tout du moins « normale ».

Ainsi, face aux dessaisissements professionnels violents que nous subissons, un service public de qualité pour les usagers ne se construira qu'en redonnant la main aux personnels, en respectant leurs statuts, leurs qualifications, leurs professions, leurs disciplines et leur autonomie professionnelle.

Rendre les personnels responsables de leur échec professionnel et leur demander de trouver des remédiations n'est pas la solution. Il faut aussi et surtout que les moyens soient mis là où se trouvent les vrais besoins : le PPCR pourrait en partie aider en rendant aux inspecteurs leur rôle dans l'accompagnement des enseignants et des CPE, mais il faut surtout arrêter de réfléchir en logique comptable et considérer qu'on peut faire cours avec des effectifs de plus

de 20 en école et collège ou 25 en lycée. La mise en place, en grande pompe, des CP à 12, reconnaît d'ailleurs la nécessité d'une réduction des effectifs comme un des leviers pour la réussite des élèves et de meilleures conditions d'apprentissage et de travail en classe, mais fait aussi la démonstration d'un sous-investissement dans l'École puisque cela ne concerne qu'un nombre très insuffisant de classes (uniquement en CP et uniquement en REP +). De plus, cela se fait par redéploiement sur des moyens consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». La FSU dénonce ce procédé et demande le retour du dispositif « plus de maîtres que de classes » et la réduction des effectifs qui doivent être généralisés partout.

Au collège, nos collègues attendent que l'assouplissement de la réforme de 2015 mis en avant par la rue de Grenelle soit effectivement perceptible concrètement dans tous les établissements l'Académie de Lille, et que les équipes ne continuent pas, par exemple, à subir des injonctions concernant les modalités d'évaluation des élèves et leur restitution dans le LSU, sous prétexte de contraintes techniques. Nous vous écrivons par ailleurs à ce sujet. Ils apprécieraient tout autant que la définition de l'offre linguistique en vue de la rentrée 2018 relève d'une carte académique des langues vivantes cohérente, ambitieuse, et appuyée sur des moyens fléchés, et non d'une simple consultation des chefs d'établissement.

Nous souhaitons également tout particulièrement attirer votre attention sur les classes de STMG qui cumulent et concentrent les difficultés sociales et scolaires sans pour autant bénéficier d'un H/E qui les prennent en compte. Là encore des signaux d'alarme sont régulièrement envoyés depuis plusieurs rentrées par quelques établissements qui cumulent aussi les difficultés, dont le lycée Jean Moulin de Roubaix où les personnels ont débrayé il y a une quinzaine de jours. La FSU souhaite qu'une réflexion académique soit menée dès maintenant pour résoudre une problématique qui va prendre très rapidement de l'ampleur le cas contraire, et, qui, en attendant, place les personnels sur le terrain dans des conditions de travail difficiles.

Enfin nous vous redisons ce que nous avons déjà eu l'occasion de vous dire au CAEN. Les aides administratives à la Direction, tout comme les contrats aidés, ont fait la preuve que les missions qu'ils remplissent sont devenues indispensables pour rendre l'école bienveillante et accueillante comme le préconise le ministre de l'Éducation Nationale. Où est la bienveillance quand on « jette » des personnels de manière aussi brutale sans se préoccuper ni de leur avenir professionnel, ni du vide laissé pour assurer les missions ? Le non renouvellement des contrats, du jour au lendemain, a provoqué un sentiment général d'incompréhension et de colère.

Si nous sommes d'accord que la solution ne réside pas dans l'amplification de la précarité, l'École ne peut ni se contenter d'un sous-investissement, ni remplacer des précaires par d'autres précaires, comme c'est le cas avec la mise en place des services civiques.

Pour la FSU, les missions concernées doivent déboucher sur des emplois statutaires et pérennes : c'est là encore un enjeu de société.